

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE / DEPARTAMANT PENN-AR-BED
MAIRIE DE BANNALEC / TI-KËR BANALEG
EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
POLICE DE LA CIRCULATION

Objet : Assainissement Eaux usées – Circulation - Route barrée
Date : du 30/11/2021 au 30/04/2022
Lieu : Ancienne route de Scaër, de la route de Moustoulgoat (après les Salaisons TALLEC)
à la RD 4

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BANNALEC,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2211-1, L 2212-2 et L 2213-1 à L 2213-6,

Vu le Code de la Route, et notamment le chapitre 1^{er} du titre 1 du livre 4 des parties législatives et réglementaires relatif aux pouvoirs de police de circulation,

Vu les arrêtés Interministériels des 24 novembre 1967 et 15 juillet 1974 relatifs à la signalisation routière, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre1, 1^{ère} à 8^{ème} partie) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977,

Vu la demande de l'entreprise TRAOUEN,

Vu l'avis du Directeur du pôle technique de BANNALEC,

Considérant que, par mesure de sécurité, il importe de réglementer la circulation sur l'ancienne route de Scaër, de la route de Moustoulgoat (après les Salaisons TALLEC) à la RD 4 en raison de travaux d'assainissement Eaux usées,

ARRETE

Article 1. La circulation sera interdite à tous les véhicules sauf riverains du 30 novembre 2021 au 30 avril 2022.

Article 2. La déviation sera mise en place par les services techniques et les panneaux de signalisation de type réglementaire matérialisant les dispositions prévues à l'article 1 ci-dessus seront mis en place par l'entreprise TRAOUEN.

Article 3. Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément à la loi et règlement en vigueur.

Article 5. Monsieur le Directeur du pôle technique de Bannalec,
Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmeries du secteur,
L'entreprise TRAOUEN,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié.

Bannalec / Banaleg
le 29 novembre 2021 / d'an 29 a viz du 2021

Le Maire
C. LE ROUX.

